Le P'tit Degréen

www.mairie-degre.fr

BULLETIN MUNICIPAL - JUILLET 2019 - N° 60

INFOS PRATIQUES

✔ OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mercredi : 16h à 18h
Vendredi : 9h30 à 12h

Tél. 02 43 27 70 95
Fax 02 43 27 77 47
Courriel : mairie.degre@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-degre.fr

✔ PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS

Sur rendez-vous :
Du lundi au vendredi de 18h à 19h30
Le samedi de 9h30 à 12h

✔ GENDARMERIE NATIONALE

Rappel des coordonnées :
- Brigade de COULANS-SUR-GÉE
  Tél. 02 43 88 82 06
- Brigade de LA SUZE - Tél. 02 43 77 31 78
- Brigade de LOUÉ - Tél. 02 43 88 40 29

✔ Site internet

N'hésitez pas à consulter notre site internet.
www.mairie-degre.fr

✔ Solidarité et Travail

L'Association Solidarité et Travail de Conlie
3, rue de Cures - 72240 CONLIE.

L'association intermédiaire met à disposition des salariés :
- Auprès des particuliers
- Auprès des associations
- Auprès des entreprises agricoles
- Auprès des exploitants

Une utilisation souple et simple
Tél. : 02 44 81 73 41
E-mail : solidarite-et-travail@sfr.fr
Accueil : Lundi au vendredi 9h15/12h15
Mercredi de 14h à 16h

✔ Déchets verts de Degré

Horaires d'ouverture :
Octobre à mars : Lundi de 16h/18h et Samedi de 14h/18h
Avril à sept. : Lundi, mercredi et vendredi de 16h à 18h - Samedi de 14h/18h

✔ Déchetterie de Conlie

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 14h à 18h (particuliers et professionnels) ; samedi, de 9h/12h - 14h/18h (particuliers). Fermée les dimanches et jours fériés. **Localisation :** A Conlie, entre les routes de Mézières-sous-Lavardin et Neuvillalais. Tél. 02 43 20 28 23

✔ RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie.
Cette démarche peut également être accomplie par leur représentant légal.
Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :
- Carte nationale d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Eventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la Défense, mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège, au lycée, au lycée d'enseignement professionnel ou au lycée agricole. Elle sera également demandée aux jeunes lors de l'inscription sur les listes électorales.

✔ RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 décembre 2019, selon les conditions suivantes :
- Etre majeur
- Posséder son domicile dans la commune, y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février 2020.

✔ AGENCE POSTALE DE LA QUINTE

L'agence Postale Communale de la Quinte, située près de la mairie, est ouverte au public aux horaires suivants :
- Lundi, mardi, jeudi et le vendredi : 9h00 à 12h00
- Samedi : 9h30 à 12h00

Attention, la collecte du courrier, des recommandés ou colis pour le bureau Centre s'effectue du lundi au samedi, vers 12h30

✔ Au P'tit Marché Degréen épicerie associative

Lundi : fermé
Mardi : 8h30-12h / 16h30-19h
Mercredi : 8h30-12h / 16h30-19h
Jeudi : 8h30-12h / 16h30-19h
Vendredi : 8h30-12h / 16h30-19h
Samedi/Dimanche : 8h30-12h30
Tél : 02 43 42 69 80

✔ POISSONNERIE

- Pierre BATTEUX - 72400 CHERRE
Tournée dans le centre bourg le mardi
- Denis GIFFARD - 50320 LA HAYE-PESNEL
Tournée le jeudi - Tél : 02 33 60 69 32

✔ PIZZAS

PIZZA IL GRANDO
Vente de Pizzas, place de l'église
le lundi de 17h30 à 20h30

✔ BOUCHERIE

Boucherie des Halles - 72240 CONLIE
Tournée le vendredi
Tél : 02 43 20 50 27

TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRE 2019

AFFECTATION DE LA SALLE	NBRE DE PERSONNES - 50	NBRE DE PERSONNES - 100	NBRE DE PERSONNES +100
VIN D'HONNEUR Habitants DEGRE	99 €		
VIN D'HONNEUR Extérieurs DEGRE	185 €		
REUNIONS EXTERIEURES	180 €		
LOUEUR HABITANT location d'une journée	194 €	243 €	308 €
LOUEUR HABITANT location d'un week-end	228 €	287 €	403 €
LOUEUR-EXTERIEUR location d'une journée	360 €	454 €	607 €
LOUEUR-EXTERIEUR location d'un week-end	375 €	524 €	713 €
LOUEUR-HABITANT Soirée ou après-midi DANSANTE	194 €		
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée DANSANTE	683 €		
LOUEUR-HABITANT Soirée SPECTACLE	107 €		
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée SPECTACLE	194 €		
ASSOCIATION COMMUNALE	Forfait 15 €		
DIVERS	Forfait 15 €		
Vaisselle cassée	2 € /pièce		
Table cassée	126 €		

✔ **Pompiers : 18**

✔ **Samu : 15**

✔ **Syndicat d'eau**
02 43 27 74 61

✔ **ALÉOP**
Transports urbains
02 43 39 90 72
Ligne 209 (Rouez - Le Mans)

✔ **ERDF**
0 810 189 294

EDITO

La fin de semestre a un goût vraiment amer. Ce qui, en soit, peut apparaître comme une bonne nouvelle, cache en fait des conséquences financières très impactantes pour la commune. En effet, le revenu moyen des Degréens est devenu à un niveau tel, qu'il nous fait basculer dans les strates de communes « riches » ou plutôt moins pauvres.

Outre le fait que ce revenu moyen est un critère défavorable pour le maintien des classes de l'école, la commune vient de perdre d'un coup de crayon 20% de ces dotations d'État, alors que notre budget communal avait été établi en étroite collaboration avec les services fiscaux, votés par vos élus et validé par la préfecture.

Mais nous sommes rassurés car, lors des demandes de justification de ces coupes sombres auprès de l'État, la sous-préfecture nous a assuré de son soutien et est prête à nous accompagner pour tous nos nouveaux projets. C'est très sympathique mais nous n'aurons jamais les moyens de les financer avec la dynamique des dotations actuelles.

Le seul moyen qui reste à la commune pour investir dans des travaux pourtant légitimes et urgents, est l'impôt. Nous sommes déjà prévenus de la disparition, pour l'année prochaine, de certaines dotations. Même notre budget de fonctionnement dans un avenir très proche nécessitera un recours aux impôts.

Nous pouvons nous en réjouir car visiblement pour l'État, le fait de payer de l'impôt est un signe de bonne santé économique des populations.

Le même État continue à s'évertuer de détruite notre environnement (LGV, délaissés non entretenus,...), notre attractivité (fermeture de classe toujours sous surveillance, réglementations et recommandations devenues incontournables au sujet de l'aménagement du territoire,...), notre libre arbitre en contraignant nos recettes et nos compétences. Les derniers épisodes d'occupation d'espace en toute illégalité nous démontrent en plus le manque total d'autorité en refusant d'intervenir et en laissant les communes se débrouiller.

Une dépense de dernière minute, tout aussi surprenante que contrainte, nous oblige à participer à la réfection des ponts de l'autoroute.

Les seuls investissements notables liés au budget général conservés pour cette année, car ils étaient déjà engagés, sont le reprofilage de la route du Mans et la sécurisation de la route de Lavardin.

Nous allons aussi continuer le programme de mise à jour et d'extension des assainissements collectifs de la commune par la réalisation d'un réseau pour le lieu-dit « les Haies ».
Cette réalisation est possible car nous sommes encore maîtres d'un budget qui est équilibré par l'ensemble des bénéficiaires du service, au moins jusqu'en 2026, date à laquelle ce budget sera intercommunal. D'autres extensions sont à l'étude car les demandes sont nombreuses.

Aussi, grâce à l'acquisition d'une centrale à vapeur industrielle, nous tendons vers une utilisation pratiquement nulle des produits phytosanitaires pour le traitement des trottoirs et des allées.

Une attention particulière est portée auprès de notre tissu associatif qui est toujours en recherche de bénévoles.
Grâce à sa mobilisation nous pouvons éviter de sombrer dans le fatalisme. Rien n'est inéluctable.
Que ce soit la renaissance du club de foot, les animations du comité des fêtes, la pérennité de l'épicerie associative, ...
Dans cette dynamique, nous pouvons remercier l'association des parents d'élèves et sa dynamique présidente, qui a réussi avec l'aide de l'équipe enseignante, des parents d'élèves et des amis de l'école une mobilisation remarquable qui, j'en suis sûr, à fait pencher la balance pour un maintien de notre 5ème classe.
Attention à la rentrée car rien n'est vraiment acquis et nous aurons droit à une vérification des effectifs.

J'en termine en vous souhaitant de bonnes vacances et nous allons comme tout un chacun pour cette période estivale, nous ressourcer afin d'attaquer, dès la rentrée, la dernière ligne droite du mandat qui ne manquera pas d'être très chargée.

Dominique GENEST
Maire

COSNET TP
vous aménage l'espace
Francis Cosnet
DEGRÉ - Tél. 02 43 27 73 66
www.f-cosnet.fr
DÉMOLITION - TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT - VRD

www.petites-moulines.fr
GITE
de grande capacité
- Salle 130 couverts
- Cuisine professionnelle
- Nombreux Couchages
Les Petites Moulines
72550 DEGRÉ
Tél. 06 22 03 51 65

Conseil Municipal du 5 nov. 2018

■ Le Maire rappelle qu'un compromis de vente à été signé auprès de l'étude des Maitres GALLIEN et GAGNEBIEN pour l'achat de terrains auprès des consorts LEBATTEUX afin de construire un lotissement.

Pour cela la commune a demandé auprès d'organismes financiers des propositions de prêts. Pour l'opération deux organismes ont été choisis conjointement

La Caisse d'épargne des Pays de la Loire et Le Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine ont proposé des offres de prêts relais comme suit :
- Caisse d'Epargne :
Montant : 400 000€ Durée 3 ans
- Crédit agricole :
Montant : 300 000€ Durée 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- Accepte ces deux propositions pour le financement de l'opération citée ci-dessus et
Autorise Monsieur le Maire à signer les deux projets de contrats

■ Lors de la signature du compromis de vente du terrain destiné au futur lotissement, une demande de la part des vendeurs a été faite. Une parcelle se trouvant à proximité de celle acquise par la commune serait à vendre par le propriétaire. Sur celle-ci il y a une construction qui est destinée à la démolition. Une clause a été apposée sur l'acte par laquelle elle pourrait être acquise par la commune avec la prise en compte du coût de la démolition si elle était effectuée par la commune.

■ Suivant l'avance du projet du lotissement, des demandes de devis auprès des géomètres pour une maîtrise d'œuvre vont être demandées.

■ Réflexion sur le devenir de l'ancien atelier.
Suite à un courrier de riverains demandant le devenir de l'atelier et intéressés pour se porter acquéreurs d'une partie du terrain, la question est posée aux membres du Conseil Municipal. Pour la majorité des membres, l'avis de démolir ce bâtiment serait accordée mais pas la vente éventuelle. Une demande de visite a été demandée. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour dans les prochains mois

■ La fibre
Une réunion entre Sarthe numérique et des élus a eu lieu pour présenter un planning de programmation des travaux. Des dépliants explicatifs sont disponibles en mairie.

■ Compte rendu de la commission budget
Analyse des dépenses de fonctionnement : pas de débordements
Propositions pour certains travaux en 2019

■ Compte rendu de la réunion à propos du PLUI.
Constat : économiser 26 hectares sur l'ensemble de la 4CPS
Taux de maisons à l'hectare : 15 habitations

■ Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
Vu l'Instruction n° INTB1822718J relative à l'application de la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
Considérant que les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, date de publication de la loi au JO, les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif peuvent délibérer, sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,
Vu que les communes peuvent délibérer jusqu'au 30 juin 2019 pour le report de la date du transfert,
Considérant que le report du transfert de compétences au 1er janvier 2026 ne peut être décidé que si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale ont délibéré en ce sens (minorité de blocage),
Vus les statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, et notamment la compétence « Assainissement Non Collectif » au titre des compétences facultatives,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, de s'opposer au transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020 et de demander le report du transfert au 1er janvier 2026.

■ Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 17 janvier 2019, le recensement de la population aura lieu dans la commune. Trois personnes ont postulé. Monsieur le Maire propose Madame PALAIS Louise pour cette enquête.
Le Conseil Municipal valide ce choix.
Madame Louise PALAIS est retenue pour être l'agent recenseur du 17 janvier au 16 février 2019.

Conseil Municipal du 6 déc. 2018

■ Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'employée ayant la fonction de surveillance cour au grade d'adjoint technique a dû effectuer des heures supplémentaires lors de l'absence d'une autre employée du site scolaire. Elle a également suivi une formation d'intégration des agents de catégorie C sur cinq jours.

Cet agent a effectué 45 minutes complémentaires pour le remplacement de l'agent absent et 11 h 45 pour sa formation, c'est-à-dire plus d'heures que celles initialement prévues pour l'année 2018.
Soit 12 h 30 pour cette employée

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexions, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire.

Neuf & Rénovation
RGE ECO artisan La nouvelle énergie du bâtiment
TISON Entreprise TISON
✔ Maçonnerie ✔ Couverture
✔ Carrelage ✔ Clôtures
✔ Charpente ✔ Terrasses
Tél. : 02 43 27 26 12 - Port. 06 88 77 61 40
LAVARDIN www.sarltison.com

MAGNUM Remorques
fabriquant depuis 1988
Votre spécialiste remorques pour professionnels et particuliers
Bennes - Bagagères
Porte mini-pelle - Vans etc...
Location de remorques.

Z.A DE LA PREFECTURE - LES MAISONS ROUGES / 72650 TRANGE
02 43 88 70 75 - www.remorquesmagnum.fr

■ Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été confronté le 11 novembre 2018 à un problème de chien errant sur la commune ce qui l'a contraint à recourir au service de la Société CANIROUTE pour capturer l'animal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre un titre de recette auprès du propriétaire du chien pour le remboursement de la facture de 73.17€ TTC émise par la Société Caniroute à la commune.

■ LGV : demandes d'exonération pour nuisances des riverains : réponse donnée par le centre des impôts : demandes recevables car il existe bien une nuisance mais il n'y a aucune réponse sur la compensation que peut attendre la commune de l'État à ces pertes de taxes.

Conseil Municipal du 22 janv. 2019

■ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la régie garderie, le régisseur titulaire est dans l'obligation de se rendre à la Trésorerie de Conlie en fin de chaque mois pour y déposer les recettes encaissées.

La prise en charge du déplacement par la commune est arrêtée sous forme d'ordre de mission signé par l'autorité territoriale.

Le régisseur fait usage de son véhicule personnel pour les besoins du service.

Pour l'année 2018, après détermination du nombre de kilomètres parcourus entre le lieu de la régie et la Trésorerie de Conlie, il apparaît que Madame LECUREUIL Magali Adjoint technique territorial, surveillante des enfants à la garderie périscolaire et régisseur titulaire de la régie garderie percevra des frais de déplacement s'élevant à 78€ correspondant à 312 kilomètres à 0.25€/km.

■ Le Maire expose suite à un courrier du Conseil Départemental à propos de l'assistance technique de l'assainissement collectif de la commune la possibilité de renouveler la convention entre la commune et le Conseil Départemental.

Cette assistance a pour but de préciser les modalités de mise en œuvre via le SATEGE de la mission d'assistance technique en assainissement collectif que le Conseil Départemental propose d'apporter aux collectivités éligibles au sens de l'article R3232-1 du code général des collectivités territoriales, telle que prévues à l'article R.3232-l-1 du CGCT.

Cette convention a une durée de 3 ans à partir du 1er Janvier 2019.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

■ Compte rendu de la commission budget
Des propositions de travaux ont été présentées pour l'année 2019 pour les budgets commune, assainissement et lotissement.
Elles seront présentées avec les budgets au trésorier début février.
Devenir de l'ancien atelier : pourquoi ne pas vendre une partie du terrain où il est situé après destruction pour financer une partie d'un nouveau local de stockage matériel communal ? Ce dossier sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil Municipal.

■ Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a reçu l'accord des organismes financiers pour l'achat et la viabilisation du terrain pour le projet du lotissement.
Afin de pouvoir déposer au plus tôt un permis de lotir, il est nécessaire de choisir un maître d'œuvre.
Des devis de maîtres d'œuvre ont été demandés. Trois bureaux ont répondu :
- URBATERRA
- SOP MAIORE (AIR &GO)
- AXIS CONSEIL

Après étude des devis, les membres du Conseil Municipal, choisissent SOP MAIORE (AIR &GO), pour un coût forfaitaire par lot :
1 620.00€ HT avec la possibilité de prendre en plus l'option « Dossier Loi sur l'eau » s'élevant à 3 600€ HT

Les membres du Conseil Municipal :
Demandent au Maire d'inscrire au budget les crédits nécessaires
Autorisent le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération

■ Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S. expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière pour l'achat d'un véhicule aménagé pour le transport d'un enfant en fauteuil roulant habitant la commune.

Monsieur Le Maire, présente le dossier et les pièces annexes telles que les ressources, les charges mensuelles et les aides déjà obtenues par divers organismes.

Le Conseil Municipal qui a le pouvoir de décision, accorde une participation financière de 500,00 € sur l'aide à l'achat d'un véhicule d'occasion déjà aménagé.

Une autre demande d'aide a été demandée mais le Conseil Municipal décide de la classer sans suite.

■ Point école :
Rencontre avec les inspecteurs de secteur lors d'une réunion de réflexion sur une éventuelle création de Sivos avec les communes voisines où une annonce de fermeture de classe a été annoncée pour Degré suite à un changement de règlement qui fixerait une moyenne d'élève par classe et non plus un seuil d'enfants par école.
La commune n'a pas été avertie par voix officielle de ces changements.

Garage CHAUFOUR AUTOMOBILES

24h/24h Station service

TOTAL

Réparation et entretien toutes marques
habilitation véhicule hybrid et climatisation

Pare brise - Tôlerie • Peinture • Dépannage 7/7
Gaz • AD Blue • Pneus service rapide

Station de Lavage + Aspirateur 7/7

Vente véhicules neufs et occasions
Reprise
Recherche personnalisée !

EXPERT AD

Sortie CHAUFOUR NOTRE DAME, sur gauche, direction Laval - RD 357 La Groie **Tél. 02 43 88 80 85**

Conseil Municipal du 28 février 2019

■ Alors que la France fait face à une augmentation sans précédent des actes de racisme et d'antisémitisme, François Baroin condamne, au nom des Maires de France, avec la plus grande fermeté, les actes odieux et inacceptables de ces derniers jours.

La recrudescence de la violence à caractère raciste et antisémite constitue une grave menace pour la cohésion de la République, dont les Maires sont les artisans du quotidien.

Il convient d'apporter une réponse forte et déterminée en condamnant, en haut lieu, tout temps et toute circonstance, des actes qui n'ont pas leur place dans le République Française.

C'est pourquoi l'Association des Maires de France (AMF) appelle solennellement les Maires à se mobiliser en plantant un arbre dans chaque commune de France symbolisant notre attachement aux principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Les élus de la commune de Degré soutiennent l'appel de l'AMF qui s'inscrit dans les actions menées par la municipalité pour la défense des droits de l'Homme.
Ainsi, au printemps 2019, la commune plantera un arbre dans un lieu non déterminé pour l'instant, symbole de cet engagement.

■ Vote du budget

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu le projet de budgets primitifs pour l'exercice 2019,
Entendu l'avis favorable de la commission des Finances Communales en sa séance du 17 Janvier 2019,
Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement "Le Chanvre" adoptés dans la présente séance du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2018 qui se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL
Section Fonctionnement : 825 070,83€
Section Investissement : 322 816,61€

BUDGET ASSAINISSEMENT
Section Exploitation : 114 436,62€
Section Investissement : 220 511,35€

BUDGET LOTISSEMENT "LE CHANVRE"
Section Fonctionnement : 696 562,00€
Section Investissement : 693 674,00€

■ Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2019 les subventions ci-après :

Association Sportive Scolaire.....	*1500* €
Parents et Amis de l'École.....	*150* €
AFN-UNC.....	*30* €
Familles Rurales.....	*1145* €
Comité des fêtes.....	*1300* €
Lire à Degré.....	*250* €
Générations Mouvement.....	*120* €
Gymnastique Volontaire.....	*200* €
DJS Tennis de Table.....	*200* €
Degré Football Club.....	*350* €
Degré Rando Nature.....	*150* €
Comice Agricole de Conlie.....	*100* €
Solidarité Travail Conlie.....	*50* €
Aide à domicile en milieu rural.....	*20* €
Prévention Routière.....	*80* €
FERT.....	*100* €
Communes traversées par la LGV..	*50* €
Muscic Addic Production.....	*100* €
Art et Passion.....	*100* €
CRI 72.....	*400* €

■ Fermeture de la cinquième classe :
des actions ont été menées suite à cette annonce de fermeture qui n'a toujours pas été officiellement présentée à Monsieur le Maire.
Une grève des enseignantes a eu lieu le 5 février et les services de la mairie sur l'école ont été fermés par solidarité. Des manifestations se sont déroulées avant et après les vacances scolaires à l'entrée de la cours de l'école.
Des courriers et mails ont été envoyés par Monsieur le Maire aux grands élus (sénateurs, député) et également à la préfecture.
Une manifestation à la préfecture a eu lieu mardi 26 février jour où le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) devait se réunir pour présenter la carte scolaire pour la rentrée 2019.
Malgré un vote en défaveur du projet de rentrée 2019 (sur 19 votes : 17 contre et 2 abstentions) la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) reste sur ses positions. Suite à cette soirée, Monsieur le Maire va demander un rendez-vous avec la DASEN. Des réflexions sont à l'étude pour d'autres actions à mener.

■ Réunion le 1er mars 20h salle polyvalente du CRI 72 : Nuisances LGV

1ère étape :
Le but de la démarche : réunir le plus grand nombre possible de dossiers individuels, préparés par Maître Corinne LEPAGE afin de faire comprendre à la SNCF que son intérêt financier est de réaliser des protections phoniques plutôt que de répondre à toutes les demandes d'indemnisations.

2ème étape :
En cas de réponse négative à cette demande, ou en l'absence de réponse : des requêtes contentieuses seront déposées au Tribunal Administratif de Nantes afin d'obtenir les compensations financières dûes pour les préjudices liés aux pertes de valeur de nos patrimoines immobiliers, ainsi que pour les risques encourus pour notre santé.

D'une Fleur à L'autre
Artisan Fleuriste
25, Route Nationale
72550 Chaufour notre Dame
02 43 77 43 53

Venez découvrir et goûter les pizzas artisanales
du CAMION IL GRANDO
Pâte Maison, produits frais assurés
et saveurs diverses vous y attendent !
Tous les lundis, place de l'église à DEGRÉ
de 17h30 à 20h15
Réservations : 06 05 20 31 64

Conseil Municipal du 1er avril 2019

■ Le Maire rappelle que chaque année il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti.
Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour ou contre une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2019.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des 3 taxes directes locales de la manière suivante :

Taxe d'habitation : 18.18 %
Taxe foncière : 16.87 %
Taxe sur le Foncier non bâti : 32.76 %

■ Lotissement du Chanvre : Une présentation de la première esquisse a été faite avec plein d'incertitudes vis-à-vis des règles d'urbanisme à venir.

■ Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation de produits phytosanitaires pour désherber devient de plus en plus difficile voire interdite dans certains lieux. Il est nécessaire de réfléchir à de nouvelles techniques et le choix de s'orienter vers du désherbage thermique. Une machine sera mutualisée avec la commune de la Quinte, qui participera à l'achat.

Trois entreprises ont été consultées pour faire une démonstration de leur machine.
Deux d'entre elles sont venues
ENTECH Sarl : 32 520.72€ TTC
ETS DOUILLET : 45 147.90€ TTC

Après démonstrations, études des devis et réflexions, les membres du Conseil Municipal décident de choisir l'entreprise ENTECH Sarl
Ils autorisent le Maire à signer tous documents se référant au dossier en respectant le budget prévisionnel.

■ Prise en charge par la commune d'une AVS sur le temps périscolaire du midi : suite à des demandes auprès de l'Éducation Nationale, la commune réfléchit à établir une convention avec l'école pour avoir l'éventualité d'une prise en charge par l'éducation. Un accord de principe a été pris par le Conseil mais la délibération sera faite en fonction de la réponse donnée par l'Éducation Nationale.

■ Dossier fermeture de classe : Un rendez-vous est fixé avec la directrice d'académie le jeudi 4 avril 2019.
Lors du conseil d'école l'inspectrice de la circonscription était présente. Un résumé de l'entrevue sera donné au prochain conseil.

■ Cette année, la commune a décidé de demander des chiffrages pour l'élargissement de la voie VC7
Trois entreprises ont été consultées.
- EIFFAGE Route : 55 626.30€ TTC
- Antonio TEIXEIRA : 53 748.00€ TTC
- PIGEON TP : 59 484.00€ TTC
- Après études des devis et réflexions sur les délais d'intervention, les membres du Conseil Municipal décident de choisir l'entreprise Antonio TEIXEIRA
Ils autorisent le Maire à signer tous documents se référant au dossier en respectant le budget prévisionnel.

■ Le Maire rappelle que le projet de brancher le hameau des Haies au réseau d'assainissement collectif gravitairement est à l'étude depuis des années.
Trois entreprises ont été consultées afin d'établir des devis. Les trois ont répondu.
- La SAFEGE : 126 000.00€ TTC
- SAS PELTIER : 44 619.60€ TTC
- Antonio TEIXEIRA : 119 496.00€ TTC
Après étude et réflexion des devis proposés le Conseil Municipal
accepte la proposition de l'entreprise PELTIER car elle répond aux demandes de travaux demandées et aux prévisions budgétaires et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

■ Afin de faire ralentir les voitures arrivant de LA QUINTE ou de LAVARDIN, le Conseil Municipal décide de créer un ralentisseur et de mettre en sécurité le parking de la salle polyvalente
Deux entreprises ont été consultées.
- PIGEON TP : 25 414.80€ TTC
- Antonio TEIXEIRA : 15 459.60€ TTC
Après études des devis et réflexions sur les délais d'intervention, les membres du Conseil Municipal décident de choisir l'entreprise Antonio TEIXEIRA
Ils autorisent le Maire à signer tous documents se référant au dossier en respectant le budget prévisionnel.

■ Devenir de l'ancien atelier :
Suite à une demande d'un riverain pour une proposition de rachat de la parcelle où se trouve l'ancien atelier.
Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas vendre cette parcelle. Ils proposent de garder une partie de celle-ci après démolition de l'atelier pour du stationnement et l'autre à la reconstruction d'un local rangement pour du matériel communal.

■ Aide pour la population Degréenne au niveau de la dématérialisation des actes civils et autres. Réflexion pour la mise à disposition d'un accès internet en mairie avec un service d'assistance des personnes aux démarches administratives.
Cette aide se fera sur rendez-vous avec le secrétaire de mairie.
Un aménagement de la mairie sera réfléchi afin d'avoir un poste informatique entièrement dédié à cette fonction.

■ Le Maire rappelle les tarifs des encarts publicitaires dans le journal communal pratiqués en 2018.
- 52€ pour une parution
- 84€ pour deux parutions (Juillet et Décembre)
Le Conseil Municipal décide :
de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2019
- d'adopter les tarifs tels qu'établis ci-dessus.

Création & Entretien des jardins
C.P.H. Paysage
Terrasse • Plantation • Jardin • Parc • Clôture • Engazonnement • Travaux Mini-Pelle • Muret • Cour en enrobé
72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / www.cph-paysage-chaisner.fr

DEGRÉ
Idée Déco
PEINTURE DÉCORATION INT./EXT.
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS
Vincent BAPTISTE
Tél : 06 70 12 87 10
E-mail : idee.deco72@gmail.com

BUDGET

FONCTIONNEMENT
814 761 €

Charges à caractère général : 274 736 €
Charges de personnel et frais assimilés : 247 560 €
Autres charges de gestion courante : 42 195 €
Atténuation de produits : 50 000 €
Charges : financières : 18 200 €
Virement à la section d'investissement : 182 070 €

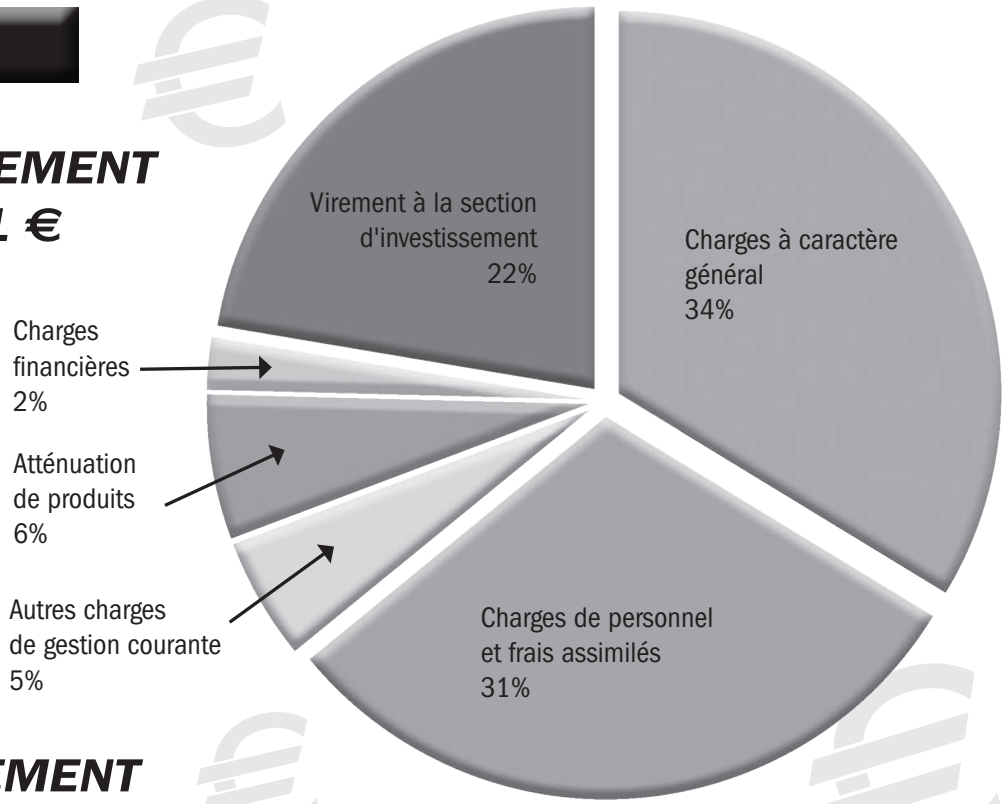

INVESTISSEMENT
115 799,56 €

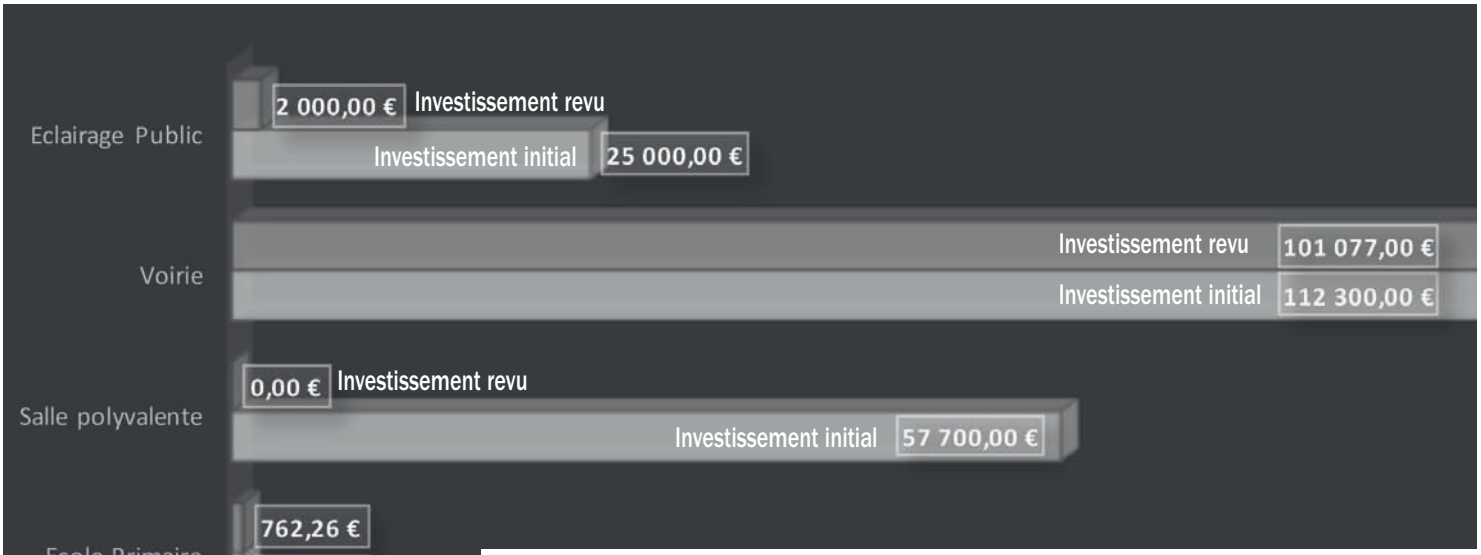

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal en séance de 28 février 2019, le budget a dû être revu à la baisse. La commission budget après examen et conseils auprès du trésor public avait présenté un budget à hauteur de 825 070€ pour le fonctionnement et 322 816€ pour les investissements.

Une mauvaise surprise nous a contraint à revoir notre copie. En effet, une importante diminution des dotations nous a été signifiée par les services de l'état. La DSR (dotation de solidarité rurale) a été amputée de 11 287€ et la DETR (dotation d'équipement des territoire ruraux) de 17 107€.

Pour conforter la baisse de nos crédits, le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) alloué à la Communauté de Commune s'est vu lui aussi minoré de 157 183€ affectant pour sa part notre commune de 4 518€.
Pratiquement 33 000€ sur lesquels nous comptions et qui nous ne serons pas versés.

Ainsi nous avons été obligés de travailler à la réduction de nos ambitions, ce qui se traduit pour cette année par :

- L'annulation des montant dédiés à notre salle polyvalente,
- Une forte diminution des fonds alloués à la voirie et l'éclairage public.

Le graphique joint vous permet d'en mesurer les écarts.

Pour mieux appréhender la perte subie, rappelons que la réfection de la route (l'entrée du bourg passant devant la salle polyvalente et allant au carrefour de la rue du calvaire) a coûté pas moins de 53 748€.
Bien difficile en nos temps de bâtir des budgets pour répondre au mieux aux besoins des habitants !!!!!

Les activités culturelles et sportives dont les élèves de l'école Claude Monet ont pu bénéficier de janvier à juillet 2019

Du sport ...

- 8 séances de 40 minutes à la piscine des Ardriers (GS-CP, CP-CE1)
- Jeux de lutte au Mans (CP-CE1)
- Biathlon à Saint Saturnin (GS-CP, CP-CE1)
- Orientation dans la forêt de Sillé-le-Guillaume (CE2-CM1, CM1-CM2)
- Orientation à Saint Saturnin (GS-CP, CP-CE1)

Orientation dans la forêt de Sillé-le-Guillaume

Arts et culture...

- Spectacle Do l'enfant Do au Mans (TPS- PS- MS)
- Spectacle Plume à Coulaines (TPS-PS-MS, GS-CP)
- Spectacle L'enfant d'éléphant à Brûlon (GS-CP, CP-CE1)
- Visite guidée de l'exposition Patrick Pleutin à l'Espal au Mans (TPS-PS-MS)
- Visite d'un jardin à Mézières sous Lavardin (TPS-PS-MS)
- Après-midi inter-génération avec chants, présentation des activités des Aînés de Degré et partage d'un goûter (CE2-CM1, CM1-CM2)
- Soirée chorale (GS-CP, CP-CE1) et regroupement scolaire Cures-Domfront-La Chapelle Saint Fray avec des musiciens professionnels à la salle de Domfront
- Spectacle des élèves de Degré pendant la fête de l'école

Questionner le monde...

- Classe de mer de 5 jours à Saint Gilles Croix de Vie en Vendée (CE2-CM1, CM1-CM2). Les 37 élèves ont participé à des activités pédagogiques autour de la mer (marée, sortie en bateau, marais salants…).
- Carole Lebaudy, enseignante des TPS-PS-MS, a effectué un stage en Finlande où elle a découvert le système scolaire. Elle a adapté quelques pratiques à sa gestion de classe et un petit déjeuner finlandais a été proposé.
- Intervention de trois étudiantes en Bac Sciences et Technologie de la Santé et du Social sur l'hygiène bucco-dentaire (CP-CE1)
- Permis Internet passé avec l'intervention de la brigade de gendarmerie de Coulans (CM1-CM2)

Classe de mer

La plupart de ces activités sont payantes et nécessitent un transport scolaire.
Elles n'auraient pas pu être proposées aux enfants si les Degréens n'étaient pas acteurs de la vie de l'école.
Un grand merci donc à ceux qui se rendent disponibles pour nous accompagner, à ceux qui participent à nos opérations en tant que vendeurs et/ou acheteurs.
Merci aux membres et au bureau de l'APE qui nous soutiennent financièrement dans nos projets.
Merci au personnel communal et aux élus qui font de leur mieux pour que notre école soit agréable.
Merci pour votre soutien à tous dans la lutte contre la fermeture de notre cinquième classe.

L'équipe enseignante

SOCIAL

Le Centre Social Marie-Louise Souty se veut avant tout être la maison des habitants de la 4CPS et un lieu ressource pour les associations du territoire. Agréé et financé par la CAF, ainsi que par la 4CPS, le Centre Social regroupe des bénévoles de tout le territoire, et c'est bien là sa raison d'être. De multiples partenaires tel que la MSA, les services de l'Etat et du département ou encore la Mission Locale contribuent à garder des services publics de proximité dans les murs du Centre Social.

Vous trouverez un service pour les enfants et les préados les mercredis et les vacances. L'équipe de professionnels propose des animations de 3 à 14 ans. Les loisirs en famille sont organisés avec les animatrices et les habitants. Ainsi quelques bénévoles s'organisent pour bénéficier de sorties de proximité. La plupart des sorties sont ouvertes à tous les habitants, et c'est une occasion de découvrir le reste des actions du Centre Social.

Dans les années futures, le Centre Social devra aller vers les associations du territoire et les collectivités et enrichir les pratiques des uns et des autres. Il s'agit d'allier nos savoir-faire pour mieux se connaître et accompagner les initiatives des habitants.

AcseS est un acteur socio-économique important de l'association du Centre Social. L'objectif premier est d'accompagner ses salariés dans leurs projets professionnels. Et ceci grâce aux collectivités et entreprises du territoires qui font intervenir **AcseS** pour l'entretien des espaces verts et de leurs bâtiment. Maintenant **AcseS** doit aussi être une ressource pour les entreprises locales et permettre avec Pôle Emploi, la DIRECCTE et le département de former les futurs salariés des entreprises locales.

Le Centre Social Marie-Louise Souty
Retrouvez notre agenda sur Facebook : @CSMLSouty

1 allée Marie-Louise Souty
72240 Conlie
02 43 52 11 50
csconlie72@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au jeudi :
9h à 12h et 13h30 à 17h30
Le vendredi :
9h à 12h et 13h30 à 16h

A venir, le mois du numérique en Octobre « Les écrans : un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout ou autrement » : ateliers, projections, conférence…
avec les écoles, médiathèques et services de la 4CPS.

ENVIRONNEMENT

RAPPEL DE CITOYENNETE

Les horaires de bruit de voisinage seuls ne suffisent pas à déterminer le caractère gênant d'un bruit.

Il n'est pas admis d'écouter sa musique très fort, ou de crier en permanence au risque de gêner ses voisins même dans la journée. En dehors de la période entre 22 heures et 7 heures où le bruit est interdit, il faut donc rester vigilant et faire en sorte de ne pas ennuyer ses voisins.

Le week-end est souvent l'occasion de passer sa tondeuse ou de se transformer en bricoleur. Il est généralement interdit de commencer des activités bruyantes avant 10 heures et elles ne doivent pas se poursuivre après midi, de manière à permettre aux habitants de se reposer et de prendre leur repas dans une ambiance calme.

Loi sur les aboiements des chiens

Les aboiements répétés, continus, le jour, la nuit, sont la source la plus fréquente de litiges entre un propriétaire de chien et son voisinage. La loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Cette réglementation s'applique 24h sur 24h.

Association Intermédiaire
SOLIDARITÉ TRAVAIL
3, rue de Cures - 72240 CONLIE
Tél. : 02 44 81 73 41
Services aux collectivités, associations
Services aux particuliers
Services aux entreprises

VOTRE AGENCE GROUPAMA
CONLIE
Place des Halles - TÉL. 02 43 52 10 90
Épargne, Banque, Prévoyance, Auto, Habitation, Santé
Groupama CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

Entretien Espaces verts & Jardins
Avec déduction d'impôts*
Ets CHAISNER Damien
• Tonte • Taille arbres et arbustes • Ramassage de feuilles
• Débroussaillage • Scarification • Nettoyage haute pression
• Broyage d'herbes, ronces, branchages • Bêchage
Avec ou sans contrat annuel. Déduction d'impôts, selon la loi de finance en vigueur.
72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / www.cph-paysage-chaisner.fr

Paroles de nos jeunes agriculteurs

C'est à 5h30 qu'Aurélie CHANDAVOINE et Samuel DUJARDIN se réveillent tous les matins et dès 6h30, ils sont déjà au travail.

Aurélie s'occupe de la traite des vaches et de soigner les petits veaux, pendant que Samuel donne à manger aux animaux (en période de canicule, les vaches peuvent boire jusqu'à 120 litres d'eau par jour). Il faut ensuite s'occuper des 12 000 poulettes. Elles arrivent le jour de leur naissance et en repartiront 4 mois plus tard pour aller chez des éleveurs de poules pondeuses de Loué où elles resteront un an. Il faut ensuite vérifier que l'alimentation et l'abreuvement, complètement automatisés, fonctionnent correctement. Il faut également les peser (pas toutes ! Une cinquantaine par semaine) pour vérifier leur croissance. L'après-midi, en fonction des saisons, il faut faire les foins, les semis de maïs, les récoltes et entretenir l'exploitation, réparer les clôtures, effectuer le suivi des animaux, etc ... Il faut également parfois aider les vaches à vêler et ça à toute heure de la journée et de la nuit. La ferme comprend 140 Ha dont 45 de prairies qui permettent aux vaches d'aller brouter quand elles veulent. 95 ha de culture sont répartis en maïs pour l'alimentation des animaux et le reste pour la vente de céréales. La journée se termine vers 19h00 après la traite du soir qui dure 2 heures avec l'alimentation. En plus, il faut également gérer la comptabilité et la gestion qui représentent une lourde charge administrative de plus en plus contraignante. Ils profitent de leur temps restant pour s'occuper de leur petit garçon.

Après des études agricoles (pendant lesquelles ils se sont rencontrés) et une première expérience en tant que salariés, Aurélie et Samuel ont voulu s'installer à leur compte comme leurs parents qui élèvent des vaches laitières dans le nord Sarthe et le Calvados.

Ils ont visité la ferme en juillet 2013 et se sont installés en avril 2014. Pendant 7 mois, les anciens exploitants Monique et Paul COULON, les ont accompagnés.

Un nouveau bâtiment ultra moderne vient d'être construit pour faciliter le travail et pour le bien-être des animaux.

Vous pouvez rencontrer ces deux passionnés, amoureux de la nature, à Bois Oran.

Après avoir passé 18 ans en Guyane, Sébastien COSNET a décidé de revenir aux sources, à Degré, pour s'installer juste à côté de la ferme de son père Christian qui a pris sa retraite en 2015. Depuis le début d'année Sébastien élève des poulets de Loué. Le Label Loué lui permet de connaître à l'avance le prix de vente. Cela lui permet également d'être parrainé par un agriculteur expérimenté et accompagné par un technicien de Loué. C'est un gros investissement d'environ un million d'Euros : un bâtiment de 960 m^2 est destiné aux 6 000 poules pondeuses et deux autres de 480 m^2 chacun pour les 9 600 poulets de chair. Ses volailles disposent de 10 hectares où elles évoluent en toute liberté. Les 30 hectares restant serviront à produire l'alimentation des volatiles. En effet Sébastien voulait une exploitation à taille humaine et il a donc naturellement choisi le bio, pour le bien être des animaux et par conviction écologique. Cela permet de limiter les vaccins, et les soins, si nécessaires, se font à base d'homéopathie. L'aliment bio coûte le double de l'aliment traditionnel, mais c'est le prix à payer pour obtenir des produits de grande qualité.

Il produit environ 5 800 œufs par jour et environ 30 000 poulets de chair par an (si les renards ne viennent pas trop se servir ...). Vous pouvez retrouver ses produits dans les différents supermarchés de la région.

Tout comme chez Aurélie et Samuel, Christophe LAUNAY apiculteur amateur à Degré, a mis des ruches en bordure des champs, vous pouvez donc déguster du miel local.

Sébastien aime son nouveau métier et souhaite le valoriser, n'hésitez pas à lui rendre visite à La Landrière, il sera ravi de vous montrer son exploitation, et vous pourrez lui acheter de bons œufs tout frais.

Contact au 06 73 75 05 46

La commune est devenue propriétaire du terrain depuis quelques mois. Vous trouverez ci-contre une esquise du nouveau lotissement.
Les démarches administratives sont en cours (demande de permis de lotir, viabilisation...)

Il se fera en 2 tranches.

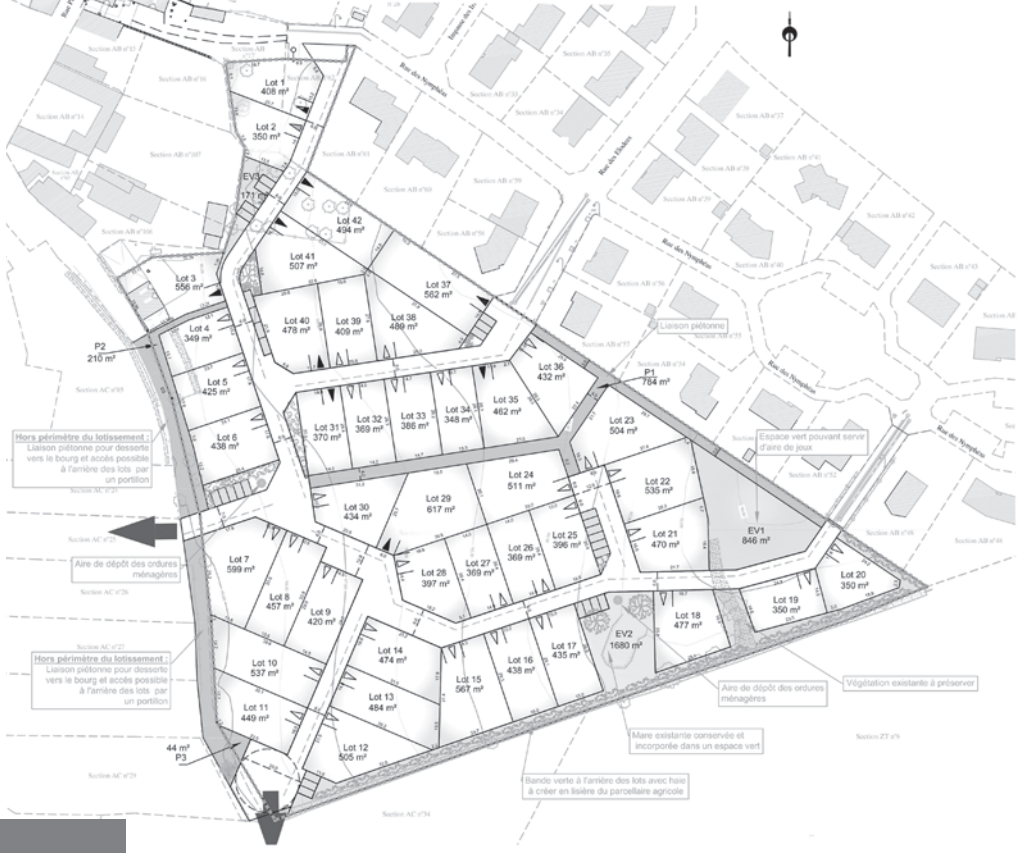

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est l'élément essentiel du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il pose les fondements du projet de la communauté de communes en matière de planification urbaine. Véritable pivot du document d'urbanisme intercommunal, le P.A.D.D. assure la liaison entre le diagnostic, qui a mis en exergue les points forts et les points faibles de la communauté de communes et les documents réglementaires (plans de zonage, orientations particulières d'aménagement, règlement) qui apportent des réponses précises et techniques à ces atouts et faiblesses.
Ainsi, il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes en articulant et en assurant un arbitrage entre les différentes politiques sectorielles de l'action intercommunale et communale : l'habitat, le développement économique, les équipements, les déplacements, l'environnement et le patrimoine, à un horizon de 10 à 15 ans.
Le P.A.D.D. a été débattu au sein du conseil communautaire du 8 avril 2019. Celui-ci se décline en 4 axes :
Axe 1 : Mettre en place une stratégie de développement différenciée du territoire.
Axe 2 : Mettre en place une politique économique ambitieuse s'appuyant sur les atouts du territoire
Axe 3 : Renforcer la vocation touristique du territoire
Axe 4 : Préserver l'environnement et le paysage
Ces 4 axes se déclinent en 23 actions à mener au cours des 10-15 prochaines années.
Le P.A.D.D. sera consultable en Mairie à partir du mois de septembre, mais il est d'ores et déjà consultable sur le site internet https://plui.4cps.fr/
L'approbation du PLUi devrait intervenir au cours de l'année 2020.

Du 15 septembre au 30 novembre 2019 des travaux vont être réalisés sur le pont de l'autoroute qui relie DEGRÉ - LE MANS HOPITAL. La route sera fermée à la circulation pendant cette période.

Pour tout savoir sur le déploiement de la fibre dans la commune, la Municipalité, en présence des opérateurs de services en charge du raccordement au très haut débit, conviera les habitants à une réunion de présentation dans les mois à venir.

AD GARAGE PICAULT EXPERT
Réparations toutes marques
Tôlerie - Peinture
Vente neuf et occasion
Dépannage 24h/24 - 7j/7
Relais de la Lande - R.N. 157 - 72650 TRANGÉ
Tél. 02 43 888 016 - Fax 02 43 887 284
e-mail : ad-garagepicault@orange.fr

s.a.r.l. PELTIER
TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENTS - FOSSES SEPTIQUES

"Les petits Cours" 72140 SILLÉ LE GUILLAUME
Tél. 02 43 20 24 06 / Fax. 0243 20 52 98
sarlpeltier@orange.fr

Un nouveau secrétaire en mairie

Depuis le départ en retraite d'Anita DESILES, les habitants de DEGRÉ sont accueillis à la mairie par Jérémy TREGOUËT, Adjoint administratif principal

Il accueille les habitants et les aide, si besoin, dans leurs démarches administratives, tout en s'occupant des différentes tâches communales : budget, factures, urbanisme...

Ouverture au public :

- Mercredi : 16h00 à 18h00
- Vendredi : 9h30 à 12h00

Téléphone : 02 43 27 70 95 - Email : mairie.degre@wanadoo.fr
Site interne : www.mairie-degre.fr

VIE ASSOCIATIVE

Parents d'élèves et amis de l'école publique

Le début de l'année 2019 a commencé en toute convivialité avec la soirée galette. Partage et bonne humeur étaient au rendez-vous.
Elle s'est poursuivie par le repas et la soirée dansante de carnaval. Manifestation qui fut une belle réussite. Merci aux nombreux parents et amis de l'école ayant répondu présents. Merci également aux bénévoles qui se sont rendus disponibles.

Les enfants ont ensuite eu le plaisir de pouvoir partager plusieurs heures de jeux avec leurs camarades à Jim and Jump.

Enfin l'année scolaire s'est clôturée par la traditionnelle fête de l'école, avec cette année le retour des stands de jeux pour la plus grande joie des enfants. Les parents ont pu apprécier le joli spectacle préparé par les élèves et leurs maîtresses.

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous les enfants et leurs familles. Nous vous donnons rendez-vous le mardi 17 septembre à 20h à la salle des associations pour le bilan et la constitution du bureau. Quelques postes sont à pourvoir, rejoignez-nous pour vivre une nouvelle expérience dans une bonne ambiance générale.

Menace de fermeture d'une classe à l'école

Cette année de reprise de l'APE aura également été rythmée depuis janvier par la mobilisation afin de préserver nos 5 classes. En janvier 2019, nous avons appris que notre école était menacée par une fermeture de classe. Les arguments avancés étaient les suivants : baisse des effectifs, population ayant un revenu médian très élevé... Une réunion entre les élus, les représentants de parents d'élèves et la présidente de l'APE a eu lieu. Nous étions tous unanimes sur le fait que nous devions nous battre pour garder nos 5 classes.
Nos arguments : éviter les effectifs trop élevés en respectant les seuils de fermeture (99 pour nous) nous étions à 103 enfants prévus, éviter les triples niveaux, ne pas subir les dédoublements des zones prioritaires au détriment des zones rurales, préserver le dynamisme du village...
Vous trouverez ci-après un condensé des temps forts depuis janvier :
- Février : marche dans le village, parents et Degréens mobilisés pour marquer leur désaccord avec cette fermeture et un attachement profond à l'École / manifestation devant la préfecture au moment de la commission où la carte scolaire est présentée
- Mars : l'école de Degré rejoint le collectif des Parents Atterrés (collectif constitué d'écoles sarthoises, qui en se basant sur les textes officiels a obtenu des ré-ouvertures de classes à la rentrée 2018)
- Avril : les élus et la présidente de l'APE rencontre la directrice d'Académie (elle doit faire avec les moyens dont elle dispose et la situation de Degré n'est pas si catastrophique) / 1ère opération classes vides (opposition symbolique qui vise à arriver à l'école à 10h, laissant ainsi les classes vides)
- Mai : conférence de presse à Degré, réunissant le collectif des Parents Atterrés, la FCPE et l'association des Maires ruraux de la Sarthe pour un courrier commun au recteur / 2ème opération classes vides
- Juin : pique-nique de contestation des parents à l'école / 3ème opération classes vides / présence à la préfecture pour validation du nouveau projet de carte scolaire. Degré garde ses 5 classes.

A ce jour, nous sommes ravis de pouvoir dire que nous garderons nos 5 classes pour la prochaine année scolaire.

Merci à tous les parents, les élus, les maîtresses, les personnels de l'école (principalement Magali et Christelle pour la garderie « classes vides ») ainsi que les Degréens pour leur soutien.

Les membres du bureau

Soirée carnaval

Degré Rando Nature

Avec une soixantaine d'adhérents pour cette saison 2019, un record, le club de randonnée de Degré se porte très bien.
Il est toujours possible de nous rejoindre en contactant un membre du bureau, ou le Président : Joël VALLEE au 06 81 83 16 54.

Le grand rendez-vous de cette année sera l'organisation de notre 1ère Rando Gourmande en semi-nocturne le samedi 31 août 2019, entre Degré et La Quinte.
Le départ se fera entre 16h et 17h depuis la salle polyvalente de Degré. Voir l'affiche de cette Rando. Cette randonnée est ouverte à tous, nous vous joignons le bulletin d'inscription avec votre bulletin municipal, il est aussi possible de le télécharger sur notre site : Degrerandonature.free.fr
(Attention, ne pas oublier de vous pré-inscrire par téléphone au 06 81 83 16 54 ou 06 18 75 41 94 avant le 10 août, le nombre de places étant limité)

Le programme pour le second semestre 2019 :
28/07/2019 : Souvigné sur Même (pour la journée)
31/08/2019 : Organisation Rando Gourmande de Degré
22/09/2019 : St Ouen-St Gervais
27/10/2019 : La Chapelle St Fray
24/11/2019 : Lavardin
22/12/2019 : Le Mans

Le bureau de l'association Degré Rando Nature vous souhaite de très bonnes vacances d'été.

Association Gym Degré

L'Association de Gym comptait 30 participants pour cette saison : 16 séniors et 14 adultes ; effectif en baisse à nouveau.

Le bureau a pris la décision de maintenir le cours Séniors du lundi matin, de 10h à 11h, toujours très apprécié par ses fidèles adhérentes. « Préserver son capital santé, rester actif et mieux vieillir, préserver sa mémoire et son équilibre, garder son autonomie... pour nos SENIORS, autant de raisons pour maintenir une activité physique régulière ! »

Pour le cours Adultes du mardi soir, le bureau a pris la décision de changer d'animatrice à la rentrée. Les recherches sont lancées. L'horaire et des infos complémentaires seront communiqués ultérieurement.
« Prendre du plaisir et progresser harmonieusement dans tous les domaines : tonus musculaire, souplesse, endurance et équilibre, progresser à son rythme, partager un temps de loisir et de bien être... pour nos ADULTES, autant de raisons pour maintenir une activité physique régulière ! »

Si vous souhaitez comme elles, préserver votre CAPITAL SANTE, tout en vous faisant plaisir, alors venez nous rejoindre lors des journées portes ouvertes en septembre.
Remerciements aux adhérents pour leur dévouement et leur fidélité.
Bonnes vacances à toutes. Bien sportivement.
Le bureau (contact Emile BOTTEREAU 06.22.75.42.88).

Générations Mouvement

Le buffet campagnard est repoussé au jeudi 5 septembre où nous fêterons les dizaines et demi-dizaines au nombre de quatre (95 ans à 70 ans).

Le repas de Noël en fin d'année est prévu le jeudi 19 décembre (rendez-vous à 12h) suivi de la bûche en fin de soirée.

Les 1er et 3ème jeudis du mois :
soirée carte et jeux de sociétés
à la salle des associations
de 14h à 18h

Bonnes vacances

SARL ELONG La Milesse
Dépannage
Plomberie
Chauffage
Electricité
Entretien :
Ramonage - Gaz - Fuel
Adoucisseur - Chauffe-eau
Tél. : 02 43 51 15 20

QUAND LES HOMMES ET L'INDUSTRIE
SE METTENT AU SERVICE DE L'ÉLEVEUR
5 gammes complètes de matériels
COSNET Matériel d'élevage
COSNET Matériel agricole
La Gée MATÉRIEL D'ELEVAGE
La Gée PROTECTION
La Gée L'EQUIPEMENT DU CHEVAL
72550 COULANS SUR GÉE - Tél. 02 43 88 85 90 - Fax 02 43 88 76 58

Lire a Degré

Lire à Degré

Au cours du premier semestre, nous avons accueilli le 23 mars 2019, la troupe de théâtre « Les tréteaux de Malestable » qui a interprété la pièce « Une poussière dans le moteur » Cette soirée a obtenu un franc succès auprès des Degréens .

Cette soirée théâtre sera certainement renouvelée l'année prochaine.

Une soirée conférence ayant pour but d'initier de « manière ludique » à la numération Egyptienne menée par Alain Bois devrait avoir lieu durant le dernier trimestre 2019. Reste à définir une date.

A la rentrée, une étude sur la possibilité de mener des actions communes avec Françoise Frézals (institutrice CM) sera étudiée dans le cadre de la découverte de la commune (visites de fermes, ateliers sur le tri sélectif....)

Nous vous rappelons que les inscriptions se font tout au long de l'année pour la somme de 12€ par famille et par année civile.

N'hésitez pas à visiter la bibliothèque et le choix important qu'elle vous propose en ouvrages destinés aux enfants et aux adultes.

Pendant les vacances d'été, deux permanences seront tenues :

Juillet : mercredi 24 juillet de 14h00 à 15h30

Août : mercredi 14 août de 14h00 à 15h30

N'hésitez pas à nous laisser des messages sur notre site : http://lireadegre.free.fr

Les permanences restent inchangées à la rentrée qui aura lieu le mercredi 11 septembre

Mercredi 11h00 à 12h00 et 14h00 à 15h30 et Vendredi 16h30 à 18h00

Toute l'équipe de Lire à Degré vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez vous pendant l'été lors de nos permanences ou à partir du 11 septembre

Comité des fêtes

Pour les premières activités 2019 du Comité des fêtes, un timide soleil était au rendez-vous. Les festivités de juin ont commencé par le concours de boules en semi-nocturne avec 28 équipes dont une féminine et 3 équipes enfants.

Le lendemain, 420 ml étaient réservés avec 84 exposants, levés à l'aube pour vendre leur « grenier ». L'ambiance était « bon enfant » et le public a été au rendez-vous toute la journée.

Après la pause estivale, l'association vous propose une soirée à l'Espagnole, le samedi 5 octobre 2019 à la Salle polyvalente. Vous aimez la Paëlla, danser, vous amuser.... Alors réservez dès maintenant (la date limite étant fixée au 1er septembre, ne perdez pas de temps).

Vous confectionnez des bijoux, faites des créations ou vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées pour exposer à notre marché de Noël, le 16 novembre 2019, vous pouvez dès à présent vous faire connaître.

On vous parle déjà de la fin de l'année avec notre petit temps avec le Père Noël, il sera de passage parmi nous le 14 décembre, le programme est en cours de préparation mais on peut dès lors vous annoncer que le feu d'artifice sera de la partie.

En attendant, prenez du bon temps en famille, entre amis et passez un excellent été.

Le bureau du Comité des fêtes vous souhaite d'excellentes vacances ensoleillées.

Association Paroissiale

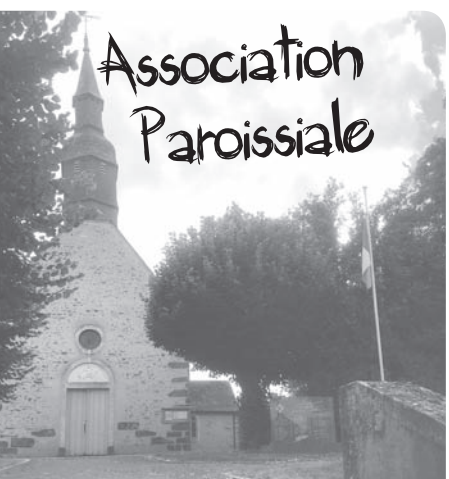

L' association paroissiale a organisé son repas annuel le 18 mai

Merci d'avoir fait un bon accueil aux vendeurs de tickets pour la tombola .

L' Eglise est ouverte dans la journée, il est possible de s'y recueillir, déposer des fleurs ; des messages ou des suggestions .

Nous vous souhaitons un bel été

DEGRÉ

NEXYMO
L'immobilier à la carte

FNAIM
AGIR POUR LE LOGEMENT

Vous vendez votre bien !!!

Votre agent immobilier, spécialiste de votre secteur vous fait bénéficier de son réseau et de ses compétences pour trouver VOTRE acquéreur.

Estimation de bien gratuite

Anthony PETIT - 8, route d'Aigné - DEGRÉ
Tél. 06 23 54 18 30 - agence.nexymo@gmail.com
www.nexymo.fr

Compteur Linky

Le 13 juillet 2005 une directive indicative du parlement européen propose aux états de déployer des compteurs dits « intelligents » avec lesquels les habitants pourraient surveiller et contrôler leurs consommations électriques. Mais les états ont la liberté de l'appliquer ou non. Alors que certains pays l'ont refusé, la France décide de l'appliquer, sans avoir eu recours au préalable au principe de précaution concernant l'exposition aux ondes EM, sans consultation de scientifiques reconnus sur ce sujet, sans même avoir proposé une grande enquête publique pour connaître les attentes de la population.

Le compteur est-il obligatoire ?

Le compteur LInky n'est pas obligatoire. Il ne le sera pas plus en 2021.
Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la pose du LInky est « légale » du fait de la loi de Transition Energétique de 2015 ; mais le fait de garder son compteur actuel est tout aussi légal. La loi fait injonction à Enedis, et à Enedis seulement, de remplacer les compteurs ordinaires par des compteurs communicants mais aucune mesure d'obligation pour les particuliers n'est inscrite dans cette loi.
Mr Monloubou, président d'ENEDIS, devant une commission de parlementaires, dit : «on ne forcera pas la porte des personnes qui refusent ! ». Daniel Marcelin, directeur général de l'Energie de la commission européenne, Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, Bernard Laurans, responsable régional d'ENEDIS et enfin Nicolas Hulot en 2017 ont tous dit « On peut refuser le compteur ! » Pour confirmer le caractère non obligatoire du compteur Linky, la proposition qui devait soumettre les récalcitrants à une amende de 1500€ a été rejetée par un vote de l'Assemblée Nationale.

Utile, le compteur ?

Le compteur est censé permettre à l'utilisateur de maîtriser sa consommation d'électricité. Dans les faits, 6 % seulement des gens équipés du compteur Linky s'en servent pour suivre leur consommation d'énergie. Quand le compteur est placé à l'extérieur de la maison, on ne va pas le regarder régulièrement ; un petit boîtier déporté, qui affiche les consommations, pourrait être installé à l'intérieur… mais à la demande de l'usager seulement. Et il est payant ! Un rapport de la Cour des Comptes dit : « Le système n'apportera pas les bénéfices annoncés en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'énergie ».

Un compteur sans danger ?

Depuis son déploiement, plusieurs incendies ont été déclarés et relatés par la presse et les médias.
70 incendies de compteurs ont eu lieu depuis janvier 2019 ! Il y en a eu 2 à Mamers, plusieurs au Mans, 7 à Alençon. Une des pires situations est quand la pose du compteur se fait sur un ancien tableau en bois, ce qui est interdit par le RSD (Règlement Sanitaire Départemental). Les poseurs devraient s'assurer que l'installation électrique en aval du compteur, donc dans la maison, est convenable. Personne ne le fait.

Linky et la santé

Dans votre logement, les informations circuleront sous forme de signaux CPL (Courant Porteur en Ligne) dont la fréquence varie de 63 000 à 95 000 Hz. Rappel : la fréquence du courant alternatif qui circule dans vos fils est de 50 Hz. Le rayonnement radiatif qui se produit jusqu'à 2m du câble est reconnu cancérogène possible par l'OMS.
Et, dès maintenant, de nombreuses personnes se déclarent électro-hypersensibles.
Le 25 avril 2019, un jugement au TA de Bordeaux a reconnu la nocivité du compteur pour 13 personnes, preuve, s'il en était encore besoin, que ce compteur est dangereux pour la santé.

Liberté individuelle menacée

Le fonctionnement du compteur est tel qu'il est capable de récupérer des informations permettant de savoir l'usage que vous faites de votre électricité à tout moment, grâce à la « signature de fonctionnement » de vos divers appareils. Ces données sont envoyées à un grand centre informatique et elles sont censées ne pas être divulguées. La CNIL se montre très circonspecte à ce sujet. Imaginons ce que pourrait faire de toutes ces informations un groupe de hackeurs, un groupe de terroristes ou même un gouvernement totalitaire ?
De plus, obliger quelqu'un à avoir chez lui un objet connecté contre sa volonté est qualifié d'anticonstitutionnel.
Ajoutons à cela une augmentation quasi-systématique de la facture d'électricité (50€ en moyenne), un disjoncteur qui se déclenche plus souvent, l'obligation, parfois, de demander d'augmenter la puissance du compteur (et donc payer plus cher) !

Un compteur écologique ?

La durée de vie de ces compteurs est de 10 à 15 ans, Pour leur fabrication, ils utilisent des « Terres rares » (Cobalt, Lithium ..) essentiellement extraites de milliers de tonnes de roches concassées en Chine et en Mongolie, causant de véritables catastrophes écologiques pour les populations et pour l'environnement. Des rivières sont polluées, privant les riverains d'eau potable.
L'utilisation, la gestion et le fonctionnement du Big Data de Lyon + les 700 000 concentrateurs qui seront déployés en France consommeront l'équivalent de l'énergie fournie par 1 réacteur nucléaire par an.
Enfin, le compteur n'est pas écologique : les compteurs démontés ne sont pas recyclés (ils pourraient l'être) alors qu'ils sont encore fonctionnels.

Le calendrier du déploiement

A Degré, le déploiement est prévu entre Mai et Octobre 2020. C'est très proche. Mais soyez méfiant : il y a des villages où le déploiement s'est fait 6 mois plus tôt que prévu et pas toujours, comme c'est pourtant obligatoire, en ayant averti le client au préalable !

Comment protéger son compteur

Si le compteur est situé à l'intérieur de votre maison, il suffit d'en interdire l'accès aux poseurs : nul n'a le droit de forcer la porte d'un particulier. Si le compteur est situé à l'extérieur de votre propriété, il faut protéger le boîtier (qui vous appartient ; vous avez donc le droit d'en interdire l'accès). Pour la lecture des relevés, il suffit de créer une petite fenêtre dans le boîtier au niveau de l'affichage.

Lettres à fournir pour s'opposer

Envoyer une lettre en recommandé avec AR à ENEDIS national, à Paris; une autre (la même) à ENEDIS régional, à La Roche sur Yon ; une autre (la même , mais pas besoin de recommandé) au maire de la commune.
Pour avoir des modèles de lettres et les adresses, contacter l'association (association.dcv@laposte.net)

Consulter des Collectifs et les mouvements d'opposition au compteur

- stop-linky.fr
- Robin des toits.org

Et, localement, se renseigner auprès d'associations
- stoplinkynonmerci72@orange.fr
- collectif.stoplinky.lemansouest@protonmail.com
- stoplinkynordsarthe@gmail.com

En étant de plus en plus nombreux à refuser les compteurs communicants, et en nous regroupant, nous n'aurons pas de prestation mensuelle à payer, ni d'autres mesures de rétorsion et nous protégerons nos libertés individuelles et notre santé.

Degré Cadre de Vie

LGV : suite du feuilleton !

- Les préconisations de la mission du CGEDD.

Dans le P'tit Degréen de décembre 2018 (s'y reporter) nous disions attendre la parution du rapport de la mission du CGEDD ; il est finalement paru le 2 mai 2019. (Téléchargeable sur la page d'accueil du site du CRI 72)
Que retenir de ces 220 pages et des informations obtenues lors de sa présentation le 17 juin 2019 en Préfecture du Mans ? :
- Une bonne écoute des doléances et du vécu des riverains.
- MAIS seulement 2,5 km de murs anti-bruit supplémentaires prévus ! (pour 180 km de LGV de Connerré à Rennes, et il y a des riverains des deux côtés…)
- 11 millions d'euros vont être alloués pour faire ces dispositifs anti-bruit, des mesures d'isolation des bâtiments et des rachats de maisons. Le financement viendra pour 5,5 millions de l'État, 5 millions de la Région Bretagne et 500 000€ de la Région Pays-de-la-Loire.
- Un seuil de 80 dB en LaMax Moyenné (selon les courbes isophoniques de 2012) est préconisé par la mission comme seuil de détermination des maisons à traiter :
43 maisons dans ce cas ont été identifiées en Sarthe (97 sur toute la ligne)
4 maisons en Sarthe sont au-dessus du seuil de 85 dB : une possibilité de rachat sera proposée.
- Des groupes de travail, dont feront partie des représentants des maires et des riverains, vont être mis en place (un par département) pour déterminer avec précision les maisons et les mesures à prendre.
Ces groupes seront pilotés par la DREAL.

Pour plus de précisions voir sur le site du CRI 72 :
http://cri72.e-monsite.com

- L'action judiciaire en cours avec Me Corinne Lepage :

Des réunions d'informations ont eu lieu dans les différents secteurs.
Pour le secteur Aigné, Degré, La Quinte, La Milesse, deux réunions ont permis d'informer les riverains de la LGV : à Degré, le 1er mars et à Aigné le 22 mars 2019.
Sur ce secteur, 50 riverains ont choisi de s'associer à l'action judiciaire du CRI 72 dont 19 à Degré.
Ce sont, au total en Sarthe, 216 riverains qui ont demandé une expertise immobilière et foncière, première étape de constitution des dossiers de requête individuelle.

Ils ont choisi de faire quelque chose plutôt que rien. Ils ont donc une chance d'obtenir une amélioration, sinon une idemnisation !

association.dcv@laposte.net

DJS Tennis de Table

La saison 2018-2019 se termine avec un bilan plutôt positif :
- Augmentation des effectifs en Loisir : 10 adhérents contre 8 l'an passé.
- Baisse de l'effectif en Compétition : 5 adhérents contre 6 l'an passé.

Le club a obtenu de bons résultats en phase 1, avec une deuxième place dans la poule et un maintien en division 4, en phase 2. Le club recherche de nouveaux joueurs pour la compétition afin de compléter son équipe. Les 14 matchs de chaque saison se déroulent le dimanche matin de 9h à 13h. N'hésitez pas à venir nous rencontrer au club.

Notre club compte 5 jeunes en Loisir et un en Compétition. Ils prennent plaisir à jouer entre eux et avec les adultes. Nous finissons l'entraînement par un jeu ludique où tous les joueurs participent.

Si vous souhaitez jouer au tennis de table en Loisir ou en Compétition, venez nous rejoindre le vendredi soir à partir de 20h15, à la salle polyvalente de Degré (Certificat médical obligatoire pour la Compétition et le Loisir).

Reprise des entraînements : vendredi 6 septembre 2019

Pour plus de renseignements, écrivez-nous à : djs.degre@sfr.fr ou appelez au 06 80 05 96 48 (Bertrand LEROY – Président du Club).

Le club DJS Degré vous souhaite de bonnes vacances !

Degré Football Club

Après une saison de repos, le FC Degré a réalisé une belle saison footballistique. Évoluant en 4ème division dans un groupe très relevé, l'équipe s'est accrochée à son objectif, la montée.
En finissant 2ème, nos jeunes joueurs accèdent à la division supérieure la saison prochaine.
Une équipe est un ensemble de personnes qui travaillent ensemble en vue d'accomplir un objectif commun.
Et cette année, une bonne assiduité aux entrainements dirigés par Kévin, d'ou les bons résultats.

Merci aux joueurs, dirigeants et les nombreuses personnes venues les encourager les dimanches pour la bonne ambiance qui a régné tout au long de la saison.
Toutes personnes intéressées pour rejoindre le club en tant que dirigeants seraient les bienvenues.
Reprise des matchs
- Coupe de France le 25 août 2019.
- Championnat le 7 septembre 2019

Date à retenir : Soirée Marmite le 29 novembre 2019

Info de dernière minute : Il manque 2 joueuses à partir de 17 ans pour voir une équipe féminine évoluer à Degré. Avis aux amatrices.

Bonnes vacances à tous

Familles Rurales

Que d'émotions durant ce premier semestre chez Familles Rurales !
Tout d'abord, le plaisir de nous retrouver pour une nouvelle année, une petite équipe prête à soulever des montagnes pour Degré.
Ensuite, la déception, de constater que la soirée théâtre n'a pas remporté le succès escompté…
Qu'importe plus motivée que jamais, l'équipe prépare le gala de fin d'année. La joie, la peur, l'angoisse nous traversent l'esprit durant 2 mois, puis le grand soir ! Salle comble, danseuses qui éblouissent le public, professeures de qualité, spectateurs en folie ! La soirée fut un réel bonheur, nos cœurs de bénévoles font « BOUM BOUM ».
Cette année Familles Rurales, c'était des cours de Zumba le lundi avec Laurence, dans l'effort et la bonne humeur, de la danse de salon avec Jérémy sur des rythmes de salsa et batchata puis le dernier trimestre avec Nass Anim et Adèle sur des notes de kizomba, et enfin, la danse moderne avec Camille dans la joie, les rires et l'apprentissage de superbe chorégraphie.

En tant que membre du bureau et danseuse de zumba, je peux vous assurer que nous avons toutes et tous passé de très bons moments.

Cependant, cette année encore nous perdons des bénévoles, quelle tristesse. L'équipe se rétrécit, reste soudée mais notre énergie s'amenuise… N'hésitez pas à vous faire connaître pour rejoindre la troupe !

Nous allons profiter du bel été qui s'offre à nous pour recharger les batteries et revenir en forme pour notre Assemblée Générale qui aura lieu le 10 septembre à 20h.

Bonnes vacances à toutes et tous, le bureau Familles Rurales Degré.

Au P'tit Marché Degréen

Epicerie associative

Le P'tit Marché Degréen vous propose, depuis maintenant 8 ans, des produits divers et variés ainsi que différentes animations de produits locaux que vous trouverez dans notre épicerie.

Nous essayons également d'élargir nos manifestations en vous proposant en plus du marché gourmand de Noël et du marché des producteurs de mars, des ventes de légumes en extérieur, depuis le mois de mai, régulièrement, soit le vendredi soir ou le samedi matin et ce vraisemblablement jusqu'à l'arrivée de l'automne.

Nous avons profité de la présence de notre stagiaire, Olympe, pour lancer une étude de marché sur le vrac. Nous vous avons sollicité au mois de juin par l'intermédiaire d'un questionnaire afin de connaître les produits que vous aimeriez trouver à l'épicerie. Peut-être que ces nouveaux produits seront disponibles d'ici la fin de l'année à l'épicerie.

Nous nous sommes également réunis en mai avec tous les membres disponibles, sur ce qui pourrait être proposé comme activité à « l'annexe » de l'épicerie, la municipalité nous mettant ce local à disposition, dès que les travaux seront terminés. Suite à cette réunion plusieurs idées ont émergé, nous étudions actuellement leur faisabilité.

L'année dernière, nous avons travaillé sur la valorisation des bénévoles dans le cadre du DLA avec Collectividée sous l'égide du CEAS72. Après un état des lieux sur le rôle de chacun à l'épicerie, nous avons essayé de re-dynamiser le bénévolat à l'épicerie puisque, comme vous le savez, le P'tit Marché Degréen est une association avant tout qui fonctionne grâce à ses bénévoles. Nous avons accueilli, suite à cela, des nouveaux membres et nous en sommes très heureux.

Par contre, l'organe dirigeant (le Conseil d'Administration) et le bureau cherchent activement des nouveaux membres. Si le Conseil d'Administration et le bureau n'arrivent pas à se renouveler, l'avenir de l'épicerie est EN DANGER. Sans bénévole s'investissant dans le CA et le bureau, l'épicerie « Au P'tit Marché Degréen » disparaîtra sous cette forme associative. Nous ne souhaitons pas en arriver là.

Le Conseil d'Administration ainsi que le bureau vous souhaitent de belles et agréables vacances et nous sommes toujours prêts à vous accueillir durant tout l'été aux heures habituelles.

Au fil des mois . . .

Cérémonie du 8 mai

Repas du 8 mai organisé par le CCAS

Etat Civil

Naissances

24 Mars 2019
Anna JUNAY
5, rue des Acacias

Décès

24 janvier 2019
Monique DENIS - 78 ans
12, rue Principale

15 Mars 2019
Andrée HUBERT - 90 ans
La Poulerie

11 Mai 2019
Yves CORBILLON - 90 ans
Le Valet

16 Mai 2019
Franck BEATRIX - 46 ans
5, rue Principale

18 Juin 2019
Bernadette JEUDON - 80 ans
8, rue Principale

Achat d'une machine pour désherber.

Le STEAM_Tec est une machine à vapeur et à haute pression créée pour le désherbage thermique et qui peut également être utilisée comme appareil de nettoyage mobile. La destruction des mauvaises herbes, adventices, mousses...etc est effectuée grâce à l'effet vapeur d'eau en pression sous les cloches de désherbage (accessoires de désherbage), par "roulé" sur la surface à traiter.

Coût : 32 520.72€ TTC

FETE DE L'ECOLE, LE GALA DE DANSE ou bien LE VIDE GRENIER, DEGRÉ est un village dynamique

Imprimerie BERGER 02 43 14 00 20